

De concert en faveur de l'encouragement précoce

Points essentiels pour la coopération intercantonale entre la CDAS, la CDIP et la CDS

Adopté par les membres de la CDAS le 11 mai 2017

Principes directeurs

En Suisse, tous les enfants sont soutenus et encouragés dans le développement de leurs compétences émotionnelles, sociales, créatives, motrices, linguistiques et cognitives. Ces mesures de promotion débutent dès la plus jeune enfance. Elles constituent le fondement permettant aux enfants de voir s'épanouir leurs capacités en matière de société, de santé, et de formation, c'est-à-dire d'apprentissage professionnel afin de leur fournir tous les outils requis pour renforcer leur engagement sociétal, leur créativité et leur autonomie et de les aider à devenir des personnes indépendantes et responsables¹.

Parents et autres intervenants disposent de possibilités et de compétences adaptées qui garantissent aux enfants la mise en place d'un cadre personnel favorisant leur épanouissement. Si nécessaire, ces personnes peuvent aussi bénéficier de soutiens.

Des mesures et offres de l'encouragement précoce fournissent une contribution afin d'atteindre ces objectifs.

Définition

Par encouragement précoce, on songe avant tout aux enfants de 0 à 4 ans (soit avant leur entrée dans une école enfantine ou autre infrastructure préscolaire comparable)², à leurs familles et aux autres personnes d'encadrement. Certaines de ces offres s'adressent d'ailleurs à des groupes cibles spécifiques comme des enfants de familles défavorisées.

Les mesures d'encouragement précoce (aussi connu comme mesures d'éducation et d'accueil des jeunes enfants – AJE³) comprend des programmes d'accueil extrafamilial de la petite enfance (garderies, familles de jour, groupe de jeu), des offres de soutien aux familles (comme les centres de consultation pour parents, les centres de rencontres socioculturelles pour familles avec enfants en bas âge) de même que des offres « hors murs », à bas seuil, à proximité du domicile.

Soutenir et encourager des enfants dès leur plus jeune âge leur permet de se développer et de s'épanouir dans des conditions globales selon une approche holistique. Cette démarche ne signifie nullement que l'on cherche à devancer l'entrée à l'école enfantine ou l'école tout court, de plus, aucun accent n'est mis sur la transmission de techniques culturelles telles que la familiarisation à la lecture, à l'écriture et au calcul. Au contraire, par le biais d'activités ludiques, le jeu, des espaces propices à la nature de l'enfant et des processus de formation non formelle sont au cœur de toutes nos réflexions et activités. Tout cela inclut également la transmission de valeurs culturelles.

Par ailleurs, les mesures précoces de promotion ne peuvent et ne pourront déployer tous leurs effets que lorsqu'ils sont appliqués en respectant une série de critères qualitatifs tout en se fondant sur des ressources appropriées. Il s'agit par conséquent de mettre à la disposition de tous des mesures appropriées de même des formes d'assistance et d'encadrement parallèles⁴. Aussi, trouver les ressources idoines équivaut à un investissement majeur dans l'avenir.

¹ Les principes directeurs s'orientent aux objectifs que les membres de la CDAS ont approuvés, le 19 mai 2016, dans le cadre des recommandations formulées en matière de politiques cantonales de l'enfance et de la jeunesse.

² Voir aussi la déclaration conjointe de la CDIP et de la CDAS du 13 mars 2008 concernant la garde d'enfant.

³ En Suisse allemande surtout, il est fréquemment question des mesures d'éducation et d'accueil des jeunes enfants (EAJE), formule inspirée par la dénomination originale anglaise early childhood education and care (ECEC). À l'échelle cantonale, il est davantage question d'encouragement précoce.

⁴ Voir aussi déclaration conjointe de la Confédération, des cantons, des villes et des communes suites à la Conférence nationale contre la pauvreté du 22 novembre 2016.

Objectifs de l'encouragement précoce

L'encouragement précoce est un sujet politique qui englobe divers secteurs en intégrant à la fois des questions de politique de l'enfance et de la jeunesse, de politique sociale, de politique familiale ainsi que des aspects de la politique de l'éducation, de la santé et de l'intégration.

- L'encouragement précoce fait partie intégrante d'une politique continue de l'enfance et de la jeunesse.
- L'encouragement précoce fournit une contribution essentielle au sens d'une politique sociale préventive afin de garantir l'égalité des chances, de lutter contre la pauvreté et d'assurer l'intégration sociale des enfants.
- L'encouragement précoce a pour but de poser des bases positives en matière d'éducation de la petite enfance dans le but de garantir un cursus éducatif futur réussi, tout en encourageant les possibilités de formation avant l'entrée à l'école. Elles reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation.
- L'encouragement précoce renforce les ressources et les potentiels de santé des enfants. Dans le même temps, elle soutient la notion du bien-être psychique et physique des enfants dans le domaine de la promotion de la santé.
- L'encouragement précoce favorise l'intégration linguistique d'enfants allochtones/d'une culture étrangère ainsi que l'intégration sociale d'enfants et de familles d'immigrés.

Pour toutes ces raisons, une approche et des démarches globales concernant cette thématique jouent un rôle capital à l'échelon des Conférences intercantionales.

L'encouragement précoce est une thématique politique transversale

- Les CDAS, CDIP et CDS reconnaissent la signification et le rôle de l'encouragement précoce.
- Les Conférences citées développent ensemble une compréhension commune pour l'encouragement précoce.
- À l'échelon des Conférences intercantionales, elles élaborent une politique cohérente en faveur de l'encouragement précoce.
- Dans les années à venir, le sujet de l'encouragement précoce sera abordé et traité plus fréquemment comme thème politique transversal commun.

L'engagement des conférences intercantionales

Les CDAS, CDIP et CDS s'engagent de concert pour que :

- le thème de l'encouragement précoce est abordé, traité et coordonné par toutes les Conférences des directeurs à l'échelle intercantonale (CDAS, CDIP et CDS) de façon prioritaire ces deux prochaines années (2018/2019). Le secrétariat de la CdC (intégration des étrangers) et les expert-e-s des Conférences techniques concernées par ces questions (CPEJ/CPEAJ, ARPS, CDI, etc.) seront également intégrés au besoin.
- entre 2017 et 2020, les Conférences participantes (CDAS, CDIP et CDS) mettent sur pied un organe intercantonal d'échanges (OIE) voué à l'encouragement précoce. Ce dernier servira d'organe de coordination et de contact vis-à-vis des cantons et d'autres acteurs externes.